Pêches et Océans Canada | Fisheries and Oceans Canada

Garde côtière canadienne | Canadian Coast Guard

AVIS AUX NAVIGATEURS
SOMMAIRE MENSUEL
DES AVIS (T) ET (P)

ÉDITION MENSUELLE Nº08
28 août 2020

Sécurité d'abord, Service constant

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
www.notmar.gc.ca

Avis aux navigateurs
Sommaire mensuel des avis (T) et (P)
Édition mensuelle Nº08/2020

Publié sous l'autorité de :
Programmes de la Garde côtière canadienne
Aides à la navigation et Voies navigables
Pêches et Océans Canada
Montréal, Québec
H2Y 2E7

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2020
Fs151-19F-PDF
ISSN 2561-5114

Disponible sur le site Web de NOTMAR (Avis aux navigateurs) :
www.notmar.gc.ca

Available in English:
Notices to Mariners
Monthly Summary of (T) and (P) Notices
Monthly Edition Nº08/2020

AVIS AUX NAVIGATEURS
RÉIMPRESSION MENSUELLE DES AVIS TEMPORAIRES ET PRÉLIMINAIRES
EN VIGUEUR LE 28 AOÛT 2020

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte du Service hydrographique du Canada à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°.
Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

EXPLICATION DE L'EXPRESSION « AVIS AUX NAVIGATEURS TEMPORAIRES ET PRÉLIMINAIRES »
Certains Avis aux navigateurs qui paraissent dans les éditions mensuelles portent la lettre (T) ou (P) après le numéro régulier. Ces lettres indiquent que le renseignement contenu dans l'avis est de nature temporaire ou préliminaire, respectivement.

AVIS TEMPORAIRE (T)
S'il existe un changement temporaire des conditions qui influent sur la navigation et si ce changement doit demeurer en vigueur pendant une période excédant trois mois, un avis temporaire (T) sera publié. Les changements temporaires qui demeurent en vigueur pendant une période de moins de trois mois ne seront normalement pas publiés (à moins qu'ils représentent un intérêt exceptionnel). Autrement, ces renseignements seront diffusés par le(s) centre(s) de Services de communications et de trafic maritimes (SCTM) de la Garde côtière canadienne de la région en cause sous forme d'avertissement de navigation (AVNAV) diffusés. Les avis (T) seront annulés lorsqu'il y aura lieu de le faire.

Veuillez noter que les avis (T) avec une date de fin seront automatiquement annulés une fois la date de fin passée. En cas de modification de ces avis, un nouvel Avis aux navigateurs sera émis.

AVIS PRÉLIMINAIRE (P)

a. S'il doit se produire dans un avenir rapproché des changements importants influant sur la navigation, un Avis aux navigateurs décrivant ces changements sera publié afin que les navigateurs en soient informés d'avance. Ces avis seront désignés par le suffixe (P).

b. S'il se produit un changement de conditions influant sur la navigation mais que tous les renseignements ne sont pas disponibles, un avis préliminaire (P) donnant les renseignements disponibles sera publié. Cet avis sera suivi d'un avis régulier lorsque les renseignements complets seront disponibles. L'avis régulier annulera l'avis (P).

c. Lorsque des changements ont été effectués et sont trop complexes pour être énumérés sous forme d'avis écrit, un avis (P) donnant des renseignements généraux sera publié. Cet avis expliquera les mesures qui seront prises pour la mise-à-jour des cartes en publiant des annexes graphiques, de nouvelles éditions ou de nouvelles cartes.

Veuillez noter que suite à l'expiration de la période de commentaires ou d'objections de 90 jours, les avis (P) de changements proposés ou d'intention de supprimer seront automatiquement annulés. En cas de modification de ces avis, un nouvel Avis aux navigateurs sera émis.

MESURES À PRENDRE À LA RÉCEPTION DES AVIS (T) & (P)
Il est inhabituel d'apporter des corrections permanentes aux publications et aux cartes marines en se basant sur des avis (T) & (P). À la réception de ces avis, les renseignements qu'ils contiennent doivent être notés au crayon sur les publications et cartes en cause.

ATTENTION
Nous rappelons aux navigateurs que les publications et cartes marines qu'ils achètent chez les fournisseurs ne sont pas corrigées à partir des avis (T) & (P). Pour la liste des cartes touchées par les avis (T) & (P), veuillez-vous référer à l'index sur la page ii de cette publication.

INDEX DES AVIS (T) & (P)

Avis #	Page	Avis #	Page	Avis #	Page	Avis #	Page
616(T)/07	1	1011(T)/16	7	809(T)/18	9	611(P)/20	12
909(T)/14	2	1218(T)/16	7	417(T)/19	10	612(P)/20	13
1005(T)/15	3	1219(T)/16	7	716(T)/19	10	613(P)/20	13
1105(T)/15	3	108(T)/17	8	816(T)/19	10	707(P)/20	14
515(T)/16	4	309(T)/17	8	1117(T)/19	10	708(T)/20	14
814(T)/16	4	1205(T)/17	8	1118(T)/19	10		
818(T)/16	4	1206(T)/17	8	314(T)/20	11		
819(T)/16	5, 6	709(T)/18	9	416(T)/20	12		

INDEX DES CARTES TOUCHÉES PAR LES AVIS (T) & (P)

Carte	Page	Carte	Page	Carte	Page	Carte	Page
1430	10	2067	7	2291	10	4839	13
1553	12	2077	7	2315	4	4921	10
2017	2, 9	2085	8, 10, 11	3311	14	6022	8
2021	14	2086	7	3312	14	6108	13
2044	3	2123	8	3313	14		
2058	9	2181	8	4117	12		
2060	4	2235	4	4426	10		

2007

***616(T) DEMARCATION BAY TO/À PHILIPS BAY – UNITÉ DE FORAGE MOBILE AU LARGE ÉTABLI TEMPORAIREMENT**

L'unité de forage mobile sans équipage au large "SDC" a été établi temporairement à 69° 24.71'N 138° 53.76'W. L'unité est marqué par un feu Fl R, la structure est de 202.4 mètres de long et 53 mètres de large.

Pour toute information, communiquer avec le Capitaine Connelly au 1-250-598-4513 ou 1-250-744-9818 ou par courriel doncon@islandnet.com

(AVNAV H0212/06, Sarnia, Juin 2007)

2014

***909(T) KINGSTON HARBOUR AND APPROACHES/ET LES APPROCHES – QUAI HORS SERVICE**

Référence Carte : 2017

Le quai de l'hôpital psychiatrique de Kingston est hors service et interdit d'accès comme quai d'amarrage jusqu'à nouvel avis.

(AVNAV C2409/10)

2015

***1005(T) PORT DALHOUSIE, QUAIS EST ET OUEST – ACCÈS INTERDITS**

Référence Carte : 2044

Une étude d'ingénierie récente a identifié des problèmes de structure et de sécurité concernant les quais Est et Ouest à Port Dalhousie. Pêches et Océans prend les mesures suivantes pour protéger le public en interdisant l'accès aux navires, véhicules et piétons sur ces quais.

Les navires peuvent naviguer sécuritairement près des quais, mais il est interdit de s'y amarrer. La ville de St-Catharine accommodera les plaisanciers à d'autres quais, si possible.

Mark Sandeman
Directeur de secteur, Service à la clientèle
Direction des ports pour petits bateaux
Région du Centre & Arctique
Pêches et Océans Canada

3027 Harvester Road, Unit 310
Burlington ON L7N 3G7
Téléphone : (905) 639-2050
Télécopieur : (905) 639-5975
Courriel : mark.sandeman@dfo-mpo.gc.ca

(AVNAV C567/15)

***1105(T) CANADA – SÉCURITÉ DES NAVIRES D'EXPLORATION ET D'EXPLOITATION AU LARGE**

Référence : Avis 410(T)/2007 est annulé.

Édition Annuelle des Avis aux navigateurs 2015 - Avis No. 20, pages A20-1 à A20-4.

Les navigateurs sont prévenus que des navires d'exploration et d'exploitation au large pourraient effectuer des activités de forage dans les endroits suivants :

Golfe Saint-Laurent
Néant

Continentale des T.N.-O.
Néant

Delta du Mackenzie T.N.-O/Mer de Beaufort
Néant

Îles de l'Arctique dans les T.N.-O/ Îles de l'Arctique au Nunavut
Néant

Zones marines de l'Est de l'Arctique
Néant

Détroit de Davis
Néant

NOTA: Les navigateurs sont priés d'obtenir un compte rendu à jour des positions des navires de forage avant d'entrer dans une zone d'exploration et d'exploitation. On peut se procurer ces renseignements en communiquant avec ECAREG CANADA, NORDREG CANADA ou CVTS OFFSHORE, selon le cas, par l'entremise de tout centre de Services de communications et de trafic maritime de la Garde côtière.

(AVNAV M2215/15) (ONE)

2016

***515(T) HARBOURS ON THE EAST SHORE OF LAKE SUPERIOR/PORTS SUR LA RIVE EST DU LAC SUPÉRIEUR – BOUÉES TEMPORAIREMENT SUPPRIMÉES**

Référence Carte : 2315

La Garde côtière canadienne a supprimé temporairement les aides à la navigation suivantes :
XT1, XT2, XT3, XT4, XT5, XT6, XT7, XT8, XT9, XT10, XT11, XT12.

(AVNAV C1045)

***814(T) MAIN DUCK ISLAND ISLAND TO/A SCOTCH BONNET ISLAND – BARGES DE METAL PARTIELLEMENT SUBMERGÉES**

Référence Carte : 2060

Il y a 3 barges de métal partiellement submergées à l'extrémité Nord de West Lake (43° 57' 02.3"N 077° 20' 12.8"W) qui ont été signalées au-dessous de la surface de l'eau.

L'emplacement des barges est indiqué par des bouées d'avertissement.

(AVNAV C1641/14)

***818(T) CAPE HURD TO/À LONELY ISLAND – CARACTÉRISTIQUES DU FEU TEMPORAIREMENT CHANGÉES**

Référence Carte : 2235

Les caractéristiques du feu Cove Island (LF 805) (É.U LF 12675) ont temporairement changées à éclat 1 seconde, éclipse 9 secondes et opération de nuit seulement.

(AVNAV C2522/11)

2016

***819(T) SYSTÈME D'IDENTIFICATION AUTOMATIQUE (SIA)**

Messages Spécifiques à l'Application (MSA) AIS et aides à la navigation munies d'un AIS

Les navigateurs sont informés que la Garde côtière canadienne effectuera un essai des messages spécifiques à l'application AIS (MSA-AIS) sur la côte du Pacifique, à partir de la station météorologique et hydrologique située à Sand Heads : 49°06'21''N 123°18'12''O, et que cet essai pourrait s'étendre à d'autres stations au cours des mois à venir. L'essai débutera à la fin du mois d'août et consistera à diffuser des données météorologiques et hydrologiques (MET/HYDRO) par le biais du message binaire AIS « Message 8 ».

Même si l'AIS a été initialement élaboré pour aider à l'identification formelle et le suivi des navires, il inclut des fonctionnalités qui permettent de transmettre des messages binaires tels que les informations MET/HYDRO et d'autres types de données. Ces fonctionnalités additionnelles du AIS peuvent aider les navigateurs à planifier leur voyage à bord.

Les navires doivent être équipés d'un dispositif AIS de classe A adéquat pour l'affichage précis des messages AIS à bord. L'exigence de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) relative à l'équipement à bord pour l'affichage[1] des messages AIS de classe A est le dispositif minimum d'affichage (minimum keyboard display (MKD)) qui présente les données binaires sous forme alphanumérique. Toutefois, comme il n'existe présentement aucune exigence quant à la capacité du dispositif minimum d'affichage de décoder tous les messages binaires AIS, l'affichage et l'utilisation de l'information des MSA pourraient exiger du matériel ou des logiciels supplémentaires[2].

Aides à la navigation (AN) munies d'un AIS

L'Association internationale de signalisation maritime (AISM) définit l'aide à la navigation comme suit :

« dispositif ou système extérieur au navire conçu et exploité pour accroître la sécurité et l'efficacité de la navigation des navires ou du trafic maritime ».[3]

La principale fonction d'une station d'aide à la navigation munie d'un AIS est de favoriser la sécurité et l'efficacité de la navigation, par le biais d'un ou de plusieurs des éléments suivants :

- fournir un moyen d'identification formelle en tout temps;
- compléter les services existants (p. ex, balises radar) des aides à la navigation;
- transmettre la position exacte des aides flottantes;
- indiquer si une aide flottante est hors position (surveiller l'état d'une AN);
- marquer ou délimiter les voies, les routes, les zones et les limites;
- marquer les structures en haute mer;
- marquer en temps opportun les nouveaux obstacles (fixes ou mobiles) en utilisant des ANs virtuelles munies d'un AIS.

L'utilisation du AIS au sein du service d'AN se fait par la diffusion du « message 21 » relatif aux aides à la navigation.

Les ANs munies d'un AIS peuvent être déployées de trois manières : réelle, synthétique et virtuelle.

1) <u>AN AIS physique/réelle</u> : dispositif AIS situé physiquement sur l'AN et qui transmet le « message 21 ».
2) <u>AN AIS synthétique</u> : il existe deux types d'AN AIS synthétique – surveillée et prévue.
   a. <u>Surveillée</u> : un « message 21 » est transmis à partir d'une station AIS située à proximité. L'AN existe physiquement, mais elle n'est pas dotée d'un dispositif AIS. Un lien de communication est installé sur l'AN pour permettre la surveillance de son état.
   b. <u>Prévue</u> : un « message 21 » est transmis à partir d'une station AIS située à proximité. L'AN existe physiquement, mais elle n'est dotée ni d'un dispositif AIS ni d'un lien de communication. Ni son état ni sa position ne font l'objet d'une surveillance.
3) <u>AN AIS virtuelle</u> : un « message 21 » est transmis à partir d'une station AIS située à proximité, pour une AN qui n'existe pas physiquement. Le « message 21 » identifie clairement qu'il s'agit d'une AN AIS virtuelle.

[1] Les dispositifs du AIS de classe A sont ceux qui répondent aux exigences obligatoires de la Convention SOLAS (chapitre V, règle 19 de la Convention SOLAS) en matière d'équipement à bord pour les navires de plus de 300 tonneaux de jauge brute (TJB). Les dispositifs du AIS de classe B sont utilisés à bord des embarcations qui ne sont pas visées par les exigences en matière d'équipement à bord.
[2] Recommandation 1095 de l'Association internationale de signalisation maritime (AISM) sur l'implantation harmonisée des MPA, *Implementation of Application-Specific Messages*, version 1, mai 2013.
[3] Recommandation A-126 de l'AISM sur l'usage du AIS, *Use of the Automatic Identification System in Marine Aids to Navigation Service*, version 1.5, juin 2011; version 1, juin 2004.

2016

Affichages et symboles

Étant donné que l'information AIS disponible pour les navigateurs dépend du système d'affichage utilisé, **il est possible que l'ensemble des informations transmises ne soient pas affichées**. Les navigateurs sont invités à installer des systèmes permettant de superposer les données AIS sur l'ECDIS, le radar, ou les deux.

Pour les navires équipés d'un AIS, les affichages disponibles varient de l'absence d'affichage sur certains dispositifs de classe B, en passant par le MKD (Classe A), jusqu'à la pleine superposition sur l'ECDIS ou le radar. En l'absence de superposition sur l'ECDIS ou le radar, les navigateurs ne seront pas en mesure d'utiliser toutes les fonctionnalités de l'AN AIS. En outre, il est à noter que l'information qui peut être affichée sur l'ECDIS ou le radar peut varier aussi en fonction du fabricant AIS.

Les symboles qui peuvent être affichés sur les cartes marines, les systèmes d'affichage et le dispositif minimum d'affichage sont résumés ci-dessous.

Cartes marines
Sur les cartes marines, les AN AIS sont indiquées par un cercle magenta entourant le symbole de l'AN existante, accompagnées d'une légende mentionnant « AIS ». Une police normale est utilisée pour une AN fixe, alors qu'elle sera en italique pour une AN flottante.

Les AN AIS physiques s'affichent comme une couche superposée sur l'ECDIS, le radar ou un autre système d'affichage, et sont représentées par un losange avec une croix au centre qui indique la position signalée de l'AN. Une AN AIS physique hors position utilise le même symbole, mais en rouge. Dans le cas d'une AN AIS virtuelle, le symbole est en pointillé.

AN AIS physique

AN AIS physique hors station

AN AIS virtuelle

Dispositif minimum d'affichage (MKD)
Le dispositif minimum d'affichage n'est requis que pour l'affichage des données sous forme alphanumérique. Certains MKD sont équipés d'un petit écran graphique. La présentation exacte varie, mais l'image ci-dessous est une représentation typique sur un MKD.

Range	Bearing	Name
XX.XX	XXX.X	XXXXXXXXX
XX.XX	XXX.X	XXXXXXXXX
XX.XX	XXX.X	XXXXXXXXX

Latitude	XXX XX.XXX
Longitude	XXX XX.XXX

Commentaires sur les MSA-AIS
Les navigateurs sont invités à communiquer leur commentaire sur le banc d'essai des MSA-AIS au bureau des Services de communication et de trafic maritimes (SCTM) de leur région.

Les coordonnées des SCTM se retrouvent dans la publication : Aides radio à la navigation maritime, partie 1.

2016

***1011(T) LAKE ONTARIO/LAC ONTARIO (WESTERN PORTION/PARTIE OUEST) – SÉDIMENTS SIGNALÉS**

Référence Carte : 2077

Sédiments signalés dans le chenal principal de la marina Fifty Point. Profondeur de 1.9 mètres signalée dans le centre du chenal avec moins de profondeur sur les côtés.

Les navigateurs sont priés de faire preuve de prudence dans le secteur.

(AVNAV C2266/16)

***1218(T) HAMILTON HARBOUR – SÉDIMENTS SIGNALÉS**

Référence Carte : 2067

Sédiments signalés le long de la face Nord des quais 11 et 12 :

Face Nord du quai 11 entre les positions 43° 16’ 31”N 079° 50’ 56”W et 43° 16’ 29”N 079° 50’ 49”W et à la position 43° 16’ 28”N 079° 50’ 42”W.

Face Nord du quai 12 entre les positions 43° 16’ 27”N 079° 50’ 39”W et 43° 16’ 26”N 079° 50’ 33”W.

Les navigateurs sont priés de réduire leur vitesse en arrivant et en partant. Le tirant d’eau de la voie maritime sera affecté quand les niveaux d’eaux seront moins de 0,70 mètres au-dessus du zéro des cartes dans ces secteurs.

(AVNAV C1831/13)

***1219(T) TORONTO TO/À HAMILTON – OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION**

Référence Carte : 2086

Opérations de construction en cours du 14 novembre 2016 jusqu’à approximativement 2026 à la station d’épuration de Lakeview entre le parc Marie Curtis et le ruisseau Serson. Un nombre varié d’équipement sera utilisé pour étendre la masse le long de la côte. La décharge et 3 ilôts seront illuminés et identifiés.

(AVNAV C2533/16)

2017

***108(T) HARBOURS IN LAKE ERIE/HAVRES DANS LE LAC ÉRIÉ – BOUÉES NON LUMINEUSES REPOSITIONNÉES TEMPORAIREMENT**

Référence Carte : 2181

Les bouées à espar non lumineuses suivantes ont été temporairement repositionnées à cause d'envasement :

ES2 (LF 7169) à la position 42° 39' 10.0"N 081° 12' 32.0"W
ES3 (LF 7170) à la position 42° 39' 15.4"N 081° 12' 40.7"W
ES4 (LF 7171) à la position 42° 39' 16.8"N 081° 12' 37.7"W

La profondeur d'eau la moins profonde jusqu'à 3.5M se trouve entre ES3 et ES4 et l'eau la plus profonde est du côté rouge du chenal. Les navigateurs sont priés de faire preuve de prudence dans le secteur.

(B2017-003)

***309(T) PELEE PASSAGE TO/À LA DETROIT RIVER – NIVEAUX D'EAU RÉDUITS SIGNALÉS**

Référence Carte : 2123

Niveaux d'eau réduits signalés de l'extrémité Sud de l'entrée du Sturgeon Creek Harbour en direction Nord.

Annette Winter
Agente de projets et de cession
Direction des ports pour petits bateaux
Pêches et Océans Canada

Canada Centre for Inland Waters (CCIW)
867 Lakeshore Road
Burlington ON L7S 1A1
Téléphone : (905) 315-5286
Courriel : annette.winter@dfo-mpo.gc.ca

(AVNAV C58/13)

***1205(T) TORONTO HARBOUR – ENTRÉE BRISE-LAMES DE LA MARINA FERMÉE À CAUSE DE L'EFFRONDEMENT DU BRISE-LAMES.**

Référence Carte : 2085

L'entrée brise-lames Ouest de la Marina de la Place de l'Ontario est fermée à cause de l'effondrement du brise-lames.

Des dangers sous-marins existent dans l'ouverture du brise-lames et sur les bordures intérieures et extérieures de la paroi du brise-lames.

Bouée à espar verte BW1 a été retirée, et 3 bouées d'endroit interdit blanches et oranges ont été placées à l'entrée du brise-lames.

La bordure extérieure de la paroi du brise-lames est indiquée par 2 bouées d'endroit interdit blanches et oranges.

La bordure intérieure de la paroi du brise-lames est indiquée par 3 bouées d'endroit interdit blanches et oranges.

(AVNAV C79/13)

***1206(T) LAKE ROSSEAU AND/ET LAKE JOSEPH – BOUÉE NON LUMINEUSE TEMPORAIREMENT MOUILLÉE**

Référence Carte : 6022

La bouée non lumineuse suivante a été mouillée temporairement :

P3/1 (LF 9089.1) (45° 08' 09.0"N 079° 40' 36.0"W)

(D2017-006)

2018

***709(T) KINGSTON HARBOUR AND APPROACHES/ET LES APPROCHES – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES AMARRAGES ET ANCRAGES**

Référence : Avis 309(T)/14 est annulé.

Référence Carte : 2017

Tous les amarrages ou ancrages dans le port public de Kingston sont interdit en dehors des zones désignées de la marina jusqu'à nouvel avis sans l'autorisation du responsable de port.

Toutes demandes de renseignements doivent être adressées à Transports Canada au (416) 952-0475.

***809(T) COBOURG TO/À OSHAWA – OPÉRATIONS DE DRAGAGE**

Référence Carte : 2058

Opérations de dragage dans le port de Port Hope du 3 août 2018 au 30 décembre 2022. Un atténuateur de vagues bloquera l'entrée du bassin ouest.

Les navigateurs sont priés de rester à l'écart de cette zone.

(AVNAV C1951/18)

2019

***417(T) TORONTO HARBOUR – OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION**

Référence Carte : 2085

Opérations de construction en cours à la position 43° 36' 46.84"N 079° 23' 27.99"W et marqués par une ligne de bouées d'avertissements jaunes de septembre 2018 à décembre 2020. Les remorqueurs et les chalands placeront des pierres dans l'eau jusqu'à 0,3 m au-dessus du zéro des cartes.

Les navires qui se trouvent dans le secteur sont priés de se tenir à l'écart des opérations et de communiquer avec David G sur la voie VHF 16 ou au 416-938-9607.

***716(T) RIVIÈRE RISTIGOUCHE / RESTIGOUCHE RIVER – QUAI FÉDÉRAL FERMÉ À LA NAVIGATION**

Référence Carte : 4426

Le quai fédéral de Miguasha est fermé à la navigation. Pour des raisons de sécurité et à cause des risques d'effondrement du quai, il est interdit de s'y amarrer ou de s'approcher à moins de 20 mètres de ces structures.

Pour toutes informations, veuillez communiquer avec la responsable régional de l'exploitation portuaire chez Transports Canada, région du Québec, Mme Myriam Rouleau au 418-446-8402.

(AVNAV NW-Q-0318-16)

***816(T) POINT CLARK TO/À SOUTHAMPTON – OBSTRUCTION SOUS LA SURFACE DE L'EAU SIGNALÉE**

Référence Carte : 2291

Un bloc de béton faisant obstruction sous la surface de l'eau a été signalé à Saugeen River à l'ouest de l'autoroute 21 à la position suivante : 44° 30' 01.7"N 081° 22' 07.7"W. Les navigateurs sont priés de faire preuve de prudence dans le secteur.

(AVNAV NW-C-2508-15)

***1117(T) LAC SAINT-LOUIS – OBJETS SUBMERGÉS**

Référence Carte : 1430

Cinquante-trois blocs d'ancrage et chaînes signalés sur le fond marin dans les environs de la marina de Beauharnois dans la zone suivante :

Position
Pt 1: 45° 19' 02.4"N 073° 52' 34.0"W
Pt 2: 45° 19' 02.3"N 073° 52' 39.5"W
Pt 3: 45° 19' 07.3"N 073° 52' 39.7"W
Pt 4: 45° 19' 07.3"N 073° 52' 34.1"W

(AVNAV NW-Q-1339-19)

***1118(T) PLANS, BAIE DES CHALEURS/CHALEUR BAY (CÔTE NORD/NORTH SHORE) – QUAI FÉDÉRAL FERMÉ À LA NAVIGATION**

Référence Carte : 4921

Le quai fédéral de Chandler est fermé à la navigation. Pour des raisons de sécurité, il est interdit de s'y amarrer.

Pour toute information, veuillez communiquer avec le directeur de port, M. Jean-Guy Fullum au 418-680-3203.

(AVNAV NW-Q-1580-16)

2020

***314(T) TORONTO HARBOUR – TRAVAUX DE CONSTRUCTION**

Référence : Avis 209(T)/20 est annulé.

Référence Carte : 2085

Des travaux de construction ont lieu à Ashbridge's Bay et consistent en la construction de deux brise-lames et du remplissage du rivage. Divers équipements seront utilisés, notamment des remorqueurs et des barges. Des aides à la navigation temporaires seront placées avant et durant la construction. Les opérations sont prévues aux positions suivantes :

Travaux de construction des brise-lames

43° 39' 20.7 "N 079° 18' 48.1 "W

Phase 1 : 2020-04-01 au 2020-12-31
Phase 2 : 2021-04-01 au 2021-12-31
Phase 3 : 2022-04-01 au 2022-12-31

Travaux de remplissage du rivage

43° 39' 01.4”N 079° 19' 01.9”W

La mise en œuvre de la zone de remplissage du rivage devrait durer environ cinq ans.

Les navigateurs sont priés de rester à l'écart de la zone de construction.

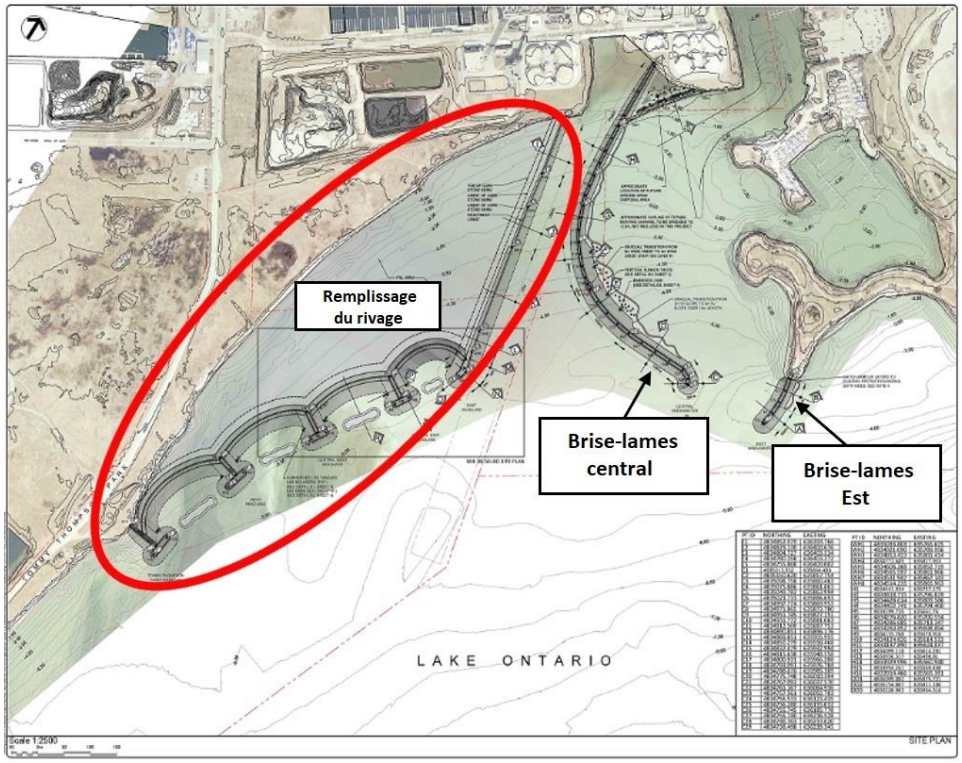

2020

***416(T) SAINT JOHN HARBOUR AND APPROACHES / ET LES APPROCHES – CONSTRUCTION DE QUAI**

Référence Carte : 4117

Dès le 13 avril 2020 jusqu'au 13 avril 2021, construction de quai en cours aux quais 1, 2, 3 et au quai Rodney à la position suivante : 45° 15’ 57.4”N 066° 04’ 11.0”W.

Les embarcations autorisées devraient utiliser la base pour petits bateaux au quai 3A, transit par le côté de la cale Rodney et rester à l'écart de toute embarcation de travail. Les embarcations non-autorisées devraient rester à l'écart de la zone de sécurité du site de construction et des embarcations de travail. Sillage minimal.

NW-M-0449-20

***611(P) ÎLE MARCOTTE À/TO RAPIDES-DES-JOACHIMS – AIDE À LA NAVIGATION FIXE A ÊTRE REMPLACÉE PAR UNE BOUÉE LUMINEUSE**

Référence Carte : 1553

La Garde côtière canadienne propose de supprimer l'aide à la navigation fixe suivante, la remplacer par une bouée lumineuse et ajouter un feu à une aide séparée :

Short Turn Island (LF 1310) : (45° 55’ 49.3”N 077° 15’ 23.6”W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priés de présenter leurs observations avant le 25 septembre 2020, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 26 juin 2020. Suivant cette date, cet avis sera annulé. Tout commentaire doit être adressé à la personne suivante :

Superviseur, Ryan Goodearle
Aides à la navigation et Voies navigables
Garde côtière canadienne
520, rue Exmouth
Sarnia, ON N7T 8B1
Téléphone : (519) 383-1871
Courriel : Ryan.Goodearle@dfo-mpo.gc.ca

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l’appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(B2020-017)

2020

***612(P) HEAD OF / FOND DE PLACENTIA BAY – CLOCHE À ÊTRE ENLEVÉE**

Référence Carte : 4839

La Garde côtière canadienne propose d'enlever la cloche de l'aide à la navigation suivante :

Southern Harbour – Bouée à cloche lumineuse ES (LF 38.5) (47° 41' 52.3"N 053° 58' 37.0"W)

La bouée et le feu demeurent en place.

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priés de présenter leurs observations avant le 25 septembre 2020, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 26 juin 2020. Suivant cette date, cet avis sera annulé. Tout commentaire doit être adressé à la personne suivante :

Surintendante/p.i, Aides à la navigation
Garde côtière canadienne
Case postale 1236
Unit 2 - 185 John Yeo Drive
Charlottetown, PEI C1A 7M8
Téléphone : (902) 566-7936
Courriel : Claire.MacLaren@dfo-mpo.gc.ca

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(N2020-031)

***613(P) FORT FRANCES TO/À HOSTESS ISLAND AND/ET SANDPOINT ISLAND – AIDE À LA NAVIGATION FIXE À ÊTRE REMPLACÉE PAR UNE BOUÉE LUMINEUSE**

Référence Carte : 6108

La Garde côtière canadienne propose de supprimer l'aide à la navigation fixe suivante et la remplacée par une bouée lumineuse :

Crowe Island (LF 1446) : (48° 43' 59.5"N 093° 18' 16.8"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priés de présenter leurs observations avant le 25 septembre 2020, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 26 juin 2020. Suivant cette date, cet avis sera annulé. Tout commentaire doit être adressé à la personne suivante :

Superviseur, Ryan Goodearle
Aides à la navigation et Voies navigables
Garde côtière canadienne
520, rue Exmouth
Sarnia, ON N7T 8B1
Téléphone : (519) 383-1871
Courriel : Ryan.Goodearle@dfo-mpo.gc.ca

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(D2020-021)

2020

***707(P) SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES PAPIER À ÊTRE SUPPRIMÉES**

Le Service hydrographique du Canada propose de supprimer en permanence les cartes papier suivantes afin de réduire la duplication de la couverture. Des Cartes Électroniques de Navigation sont disponibles pour ces zones.

Carte 3311 – Sunshine Coast, Vancouver Harbour to/à Desolation Sound
Carte 3312 – Jervis Inlet & Desolation Sound and Adjacent Waterways/et les voies navigables adjacentes
Carte 3313 – Gulf Islands and Adjacent Waterways/et les Voies Navigables Adjacentes

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priés de présenter leurs observations avant le 30 octobre 2020, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 31 juillet 2020. Suivant cette date, cet avis sera annulé. Tout commentaire doit être adressé à l'adresse suivante :

Courriel: shcinfo@dfo-mpo.gc.ca
Téléphone: 1 (866) 546-3613

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

***708(T) MURRAY CANAL TO HEALEY FALLS LOCKS / MURRAY CANAL AUX ÉCLUSES DE HEALEY FALLS – OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION**

Référence Carte : 2021

Opérations de construction, incluant des opérations de plongée, en cours à partir du 06 juillet 2020 entre 1100 UTC et 0100 UTC à l'embouchure de Trent River au sud du pont de la rue Dundas à Trenton. Le site est identifié de marqueurs rouges, verts et blancs. Remorqueur et barge sur place, éclairés la nuit.

Il est conseillé aux navires de faire preuve de prudence lorsqu'ils transitent dans la zone et de se tenir à l'écart des opérations de construction. Appelez le 416-729-8830 pour de plus amples informations.

(NW-C-1012-20)